

œuvre d'une infrastructure wifi. Dans ce cadre, la Ville de Charleroi a reçu une subvention de 700 000 euros.

Comme pour toutes les autres villes concernées, cette subvention peut être utilisée pour couvrir toutes les dépenses admissibles et nécessaires dans le cadre de l'exécution du projet.

Plutôt que de déléguer les missions d'étude et de gestion de projet à un tiers, la Ville de Charleroi a décidé d'engager une personne qui sera chargée de ces missions. Les prestations de cette personne réalisées strictement dans le cadre du projet Digital Cities pourront donc être imputées sur la subvention, et ce, durant le temps nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Je vous confirme que, tout comme pour les autres villes, le montant de cette subvention est fixe et non extensible. En outre, la libération de chaque tranche de paiement doit faire l'objet d'une justification des dépenses. L'objectif principal est bien de déployer une infrastructure wifi et non pas de subsidier un référent.

Concernant l'approche *smart region*, un groupe de travail piloté par l'Agence du numérique et réunissant le Smart City Institute, Futurocité et e-Campus a pour mission d'en définir le modèle, ainsi que la manière dont il sera décliné aux niveaux local et régional, tout en gardant une réelle ouverture à l'international. Les résultats devraient être connus courant septembre et la mise en œuvre opérationnelle, ainsi que les appels à projets seront définis à ce moment.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les informations plus en détail sur l'organisation de la dotation globale des 700 000 euros et la manière dont les villes, de façon autonome, ont la possibilité de l'utiliser. Je note le choix spécifique dès lors de la ville en intégrant dans les 700 000 euros l'engagement de ce conseiller.

Concernant la *smart region*, je ne manquerai pas de revenir après septembre, une fois que nous aurons des informations plus précises.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES ÉQUIPEMENTS ET LES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES DANS LES ÉCOLES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les équipements et

les infrastructures numériques dans les écoles wallonnes ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, alors que depuis 1999, la Wallonie a développé divers projets d'informatisation et de numérisation de ses écoles, le taux de disponibilité des ordinateurs reste très faible dans notre Région. En effet, nos établissements scolaires ne disposent, en moyenne, que d'un ordinateur pour 11 élèves. En outre, seuls 87 % des ordinateurs sont connectés à Internet et souvent à de très faibles débits, comme le rappelle justement le feuillet de présentation de Digital Wallonia publié en décembre 2015 par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan Marshall 4.0.

Pour y remédier, la stratégie numérique de la Wallonie mise sur quatre objectifs, à savoir que les élèves disposent d'un accès permanent au très haut débit, ainsi que l'exploitation d'Internet dans toutes les classes, que les élèves aient un accès à des équipements individuels mobiles pour travailler depuis l'école et depuis tous les autres lieux d'échanges, que les *clouds* soient développés visant à partager les ressources, qu'un support technique adapté soit disponible auprès des établissements.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser le bilan de ce qui a bien ou mal fonctionné au travers de ces différents plans ? Comment le plan Marshall 4.0 permettra-t-il d'améliorer la situation actuelle ?

M. le Ministre-Président Demotte m'a récemment informé que dans le cadre du quatrième plan Numérique visant à moderniser le parc informatique des établissements scolaires, vous vous étiez engagé sur un montant de 7 millions d'euros. Comment ce montant sera-t-il réparti et pour quels investissements prioritaires ? Avec quel échéancier ?

Fin décembre 2015, vous évoquiez le montant total de 67 millions d'euros pour équiper les écoles en très haut débit, tablettes et ordinateurs. Pourriez-vous aujourd'hui nous préciser l'organisation de ces investissements ?

Enfin, qu'en est-il de la formation des enseignants actuels et futurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le Gouvernement wallon, qui appuie les Communautés depuis plus de 10 ans, peut lutter contre la fracture numérique à l'école. Après le plan Cyberécole lancé en 1999, le projet Cyberclasse a été lancé en 2009 sur base d'un accord de coopération signé

le 7 juillet 2005. Le plan Cyberclasse visait l'équipement progressif des écoles en matériel informatique, de manière à atteindre la norme d'un ordinateur pour un maximum de 15 élèves. Il est aujourd'hui terminé et a permis l'installation de près de 39 000 ordinateurs dans 2 988 établissements, ce qui représente 89 % de l'enseignement général primaire et secondaire, de l'enseignement spécialisé primaire et secondaire, ainsi que l'enseignement de promotion sociale ayant marqué leur intérêt pour le projet.

À partir de 2011, le plan École numérique a succédé à Cyberclasse avec pour objectifs d'implémenter davantage l'usage du numérique dans l'approche pédagogique tout au long du cursus, de créer les conditions pour que l'éducation des jeunes tire profit de la société numérique, d'améliorer et moderniser le fonctionnement de la société éducative.

En 2014, suite au troisième appel à projets École numérique, 200 écoles supplémentaires – ce qui représente 300 écoles au total – ont été sélectionnées pour le caractère pédagogique novateur de leurs projets. Ces projets constituant un premier catalogue de packages d'équipement TIC composés d'équipements standards et usuels sollicités par de nombreuses écoles, tels que tablettes, tableaux blancs interactifs, projecteurs ou ordinateurs portables.

Le plan Marshall 4.0 et la stratégie numérique prévoient, en synergie avec le Pacte pour un enseignement d'excellence de la Fédération, de poursuivre et de renforcer le déploiement d'équipements et d'infrastructures TIC dans les écoles : installer dans les écoles demandeuses qui présenteront un plan intégré de transition numérique un réseau interne, principalement wifi, utilisable dans toutes les classes et locaux à vocation pédagogique, ainsi que dans les salles de travail des professeurs.

Via des appels à projets réguliers, la Région mettra à disposition des écoles qui présentent un projet pédagogiquement et technologiquement valide des kits d'équipements performants de différents types standardisés.

Une plateforme *cloud* sécurisée et préconfigurée pour héberger des ressources numériques et notamment des systèmes de type ENT, Espace numérique de travail, et LMS, *Learning Management System*, sera mise à disposition des écoles.

Le cahier des charges pour l'équipement des écoles pilotes est en passe d'être finalisé. Il visera les établissements de l'enseignement fondamental, secondaire ordinaire et spécialisé, ainsi que de l'enseignement de promotion sociale de niveau secondaire.

Par la suite, de nouveaux appels à projets suivront régulièrement.

Les plannings détaillés et les modalités pratiques, notamment celles liées à l'implication et à la formation des enseignants, sont discutés au sein de la *task force* qui regroupe les administrations et les cabinets concernés par l'enseignement à la Fédération et en Communauté germanophone et le mien au niveau wallon.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. L'effort financier pour équiper les écoles wallonnes, même s'il était insuffisant pour couvrir l'ensemble des établissements et des élèves, est conséquent et va continuer. C'est une bonne nouvelle.

Vous l'avez dit, lutter contre la fracture numérique, mettre à disposition des élèves les nouvelles technologies dans le but de les sensibiliser dès le plus jeune âge, mais aussi de leur permettre d'avoir accès à de nouveaux supports pédagogiques est un objectif très important.

Comme vous l'avez dit, il y a une *task force* dans laquelle vous rencontrez notamment la ministre de l'Enseignement obligatoire. Je vous invite à insister particulièrement sur la formation des enseignants dans le cadre de la mise à disposition de ce matériel parce qu'il n'est pas rare de croiser dans certaines écoles des cyberclasses sous-utilisées et des tablettes qui passent plus de temps dans les armoires que sur les bancs des élèves. C'est très regrettable. Une telle initiative doit être adaptée en fonction de l'utilisation qui doit être faite par les enseignants.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DU GOÛT D'ENTREPRENDRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le développement du goût d'entreprendre ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, un programme wallon a pour but de développer le goût d'entreprendre chez les futurs ingénieurs wallons. Ce programme, qui compte actuellement 200 étudiants, a récemment fêté ses cinq ans. Dans cette période, une entreprise spécialisée dans l'Internet des objets a été créée et sept autres sont en phase de création.